

## DECISION DU PRÉSIDENT

1-Commande Publique  
1.1-Marchés publics

N° DP-2024-1

**Objet** : Marché CDC24004 - Acquisition  
de 4 véhicules neufs

Le Président de la communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents de l'Intercom de la Vire au Noireau en date du 9 juillet 2020

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n° D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020 ;

Vu le code de la commande publique,

### DÉCIDE

**Article 1** : De déclarer infructueuse la procédure CDC24004 Acquisition de 4 véhicules neufs en raison de l'irrégularité de l'offre ayant été déposée par le seul soumissionnaire au marché.

Une nouvelle procédure va être lancée.

**Article 2** : Madame la Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- au contrôle de légalité de la Préfecture,
- à Monsieur le Trésorier Principal, comptable public,
- à l'intéressé.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

**Article 3** : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20240125-DP-2024-1-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2024

Affichage : 26/01/2024

Fait à Vire Normandie

Le 25 janvier 2024

Pour le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, M. Marc ANDREU SABATER, empêché,  
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
1<sup>ère</sup> Vice-Présidente



Publiée sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actes administratifs » le : **26 JAN. 2024**

